



## Synthèse de la journée de réflexion à propos de la CAA du 28 octobre 2022

### « *Communication Alternative et Améliorée :* *Facteur clé pour l'autodétermination et la participation sociale* »

La Convention des Droits des Personnes en situation de Handicap (CDPH) ratifiée par la Suisse en 2014 met en avant les principes de l'inclusion, de l'auto-détermination et de la participation sociale des personnes en situation de handicap, parmi lesquelles les personnes en situation de handicap de communication. Dans ses observations finales sur le rapport initial de la Suisse de cette année, le Comité des droits des personnes handicapées souligne l'importance de la communication.

L'implémentation de moyens de Communication Alternative et Améliorée (CAA) s'inscrit dans les principes de ces engagements.

A l'occasion du Mois international de la CAA<sup>1</sup>, la Commission Romande d'ISAAC francophone et ARTISET INSOS ont organisé le 28 octobre 2022 une journée de réflexion avec des représentant·e·s de directions cantonales des affaires sociales et d'éducation, des associations impliquées dans la promotion des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs proches, des responsables d'institutions localisées dans les différents cantons romands, des représentant·e·s d'associations cantonales des institutions, des acteurs impliqués dans la CAA en Suisse ainsi que des prestataires de formation initiale et continue (HES, HEP, Universités) et des députés cantonaux.

La journée poursuivait les discussions commencées en 2021. L'objet a été d'esquisser des actions concrètes et de concrétiser la constitution d'un réseau.

La journée a débuté par la présentation de capsules vidéo produit par l'Association Romande des Logopédistes Diplômé·e·s à propos de l'auto-détermination et du rôle des logopédistes dans l'implémentation des moyens de CAA :

- ✘ Intervention logopédique CAA à domicile : [lien](#)
- ✘ Je suis citoyen : [lien](#)
- ✘ Intervention CAA transdisciplinaire : [lien](#)

Cette présentation était suivie d'une courte discussion avec Barbara Fontana-Lana, lectrice et maître de recherche à l'Université de Fribourg, spécialiste des questions d'auto-détermination, et Déborah Putzeys, utilisatrice de moyen de CAA et vice-présidente d'ISAAC francophone.

La présente synthèse présente les discussions de la journée organisées selon différents thèmes.

- Communication/sensibilisation/formation
- Concept CAA
- La création d'un réseau CAA
- Politique du handicap

Les démarches et décisions prises entre-temps par la Commission Romande d'ISAAC francophone sont également reprises dans le document.

---

<sup>1</sup> Cf les [sites d'ISAAC International](#) et [d'ISAAC Francophone](#) & [lien facebook](#)

## Communication/sensibilisation/formation

La sensibilisation est le premier niveau de formation.

Lors de la journée des propositions et idées ont été exprimées :

- Des vidéos à destination de la société civile pourraient être créées et diffusées. Les vidéos réalisées par les réseaux alémaniques pourraient être mises à disposition pour être traduites en français.
- Le réseau CAA devrait être présent dans les médias.
- Des actions de sensibilisation :
  - Exemple de Fribourg : Lecture multimodale dans les bibliothèques (novembre 2021), Projet d'installation de tableaux de communication financé par le Service de Prévoyance Social du canton de Fribourg en réponse à un appel à projet (Rencontres avec les responsables de lieux publics - Cinéma, Transports publics, services inclusion dans les villes – et présence dans les médias) (2022 jusque l'été 2023)
- La commission Romande d'ISAAC Francophone sera présente sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) pour relayer les vidéos, posts, webinaires par les différents acteurs de la CAA. Cette proposition a été validé par la présidence d'ISAAC Francophone entre temps.
- Améliorer la « visibilité » de la Commission romande et de son travail sur le site d'ISAAC Francophone
  - Des actions passées de la Commission Romande ont déjà été publiées sur le site.
  - Une page spéciale sera dédiée spécifiquement à la commission. Cette proposition a été validée par la présidence d'ISAAC Francophone en février 2023.
  - Des membres ont déjà communiqué photos et descriptions pour présenter les membres de la commission sur cette page.
- **La formation continue des professionnel-le-s**

ISAAC Francophone travaille à développer des formations certifiantes à propos de la CAA. La [certification 'Intervenants en CAA'](#) commence en janvier 2023. Des réflexions à propos d'une formation certifiante pour les personnes ressources en CAA est ou à propos de la CAA à l'école sont en projet.

Le [modèle des formations certifiantes de la BUK](#) pourrait être envisagé comme un exemple. Par ailleurs, des formations en français pourraient être inscrites au catalogue de la BUK. Des discussions sont à poursuivre en ce sens.

Un CAS (Certificate of Advanced Studies) à propos de la CAA a également été discuté pendant la journée. Il pourrait se combiner avec d'autres CAS (Déficience Intellectuelle de la HEP Vaud, Comportements défis de la HETS Lausanne, les 2 CAS TSA de la HETS Fribourg et de la HETS Genève). Là encore la partie suisse-alémanique peut être prise en exemple. Une prise de contact avec les responsables du [CAS à la FHNW](#) pourrait être établis. En France, un projet de DU est envisagée entre ISAAC Francophone et l'INSHEA à propos de la CAA à l'école.

La formation de personnes ressources en CAA a été évoquée comme une solution pour pallier le manque de thérapeutes dans les institutions adulte.

Des participant-e-s de la journée ont proposé de s'engager dans les questions de formation : Active Communication, Groupe romand polyhandicap, cellCIPS, Le Réseau Suisse 'Processus de Production du Handicap' RSPPH, PART 21, Fondation Clair-Bois.

- **La formation initiale**

Il serait important de développer la formation initiale des professionnel·le·s. Des actions de sensibilisation des prestataires de formation seront importantes : formations d'ASE, d'éducatrice·teur·s sociaux, de pédagogie curative, d'enseignant·e·s (spécialisé·e·s), d'ergothérapeutes et de logopédistes.

Des participant.e.s de la journée proposent de s'engager à ce sujet en :

- vérifiant les contenus des cours et de proposer des compléments si nécessaire
- invitant des spécialistes dans des cours en mettant en lien les enseignant·e·s avec la commission romande d'ISAAC Francophone
- diffusant des vidéos auprès des étudiant·e·s
- organisant des rencontres avec ISAAC Francophone

- **La formation des proches, des familles et des pairs-aidants**

La sensibilisation et la formation des partenaires de communication des personnes en situation de handicap de communication favorisent leurs interactions avec ces dernières. Elles-ils peuvent ainsi développer des manières adaptées d'interagir avec elles et déployer des stratégies favorisant le développement de la communication. Sensibilisation et formation facilitent le dialogue entre professionnel·le·s et familles et permettent de développer des représentations favorables aux moyens de CAA et à leur acceptation.

La question de l'attitude des aidant·e·s pendant les consultations médicales a par exemple été abordée. Elles-ils peuvent avoir tendance à ne pas laisser la personne s'exprimer pendant la consultation et parler à sa place. Les professionnel·le·s de santé ne sont parfois pas assez sensibilisé·e·s pour qu'une véritable relation patient-professionnel·le puisse s'établir.

Les partenaires de communication et les aidant·e·s devraient être formé·e·s à favoriser l'auto-détermination des personnes en situation de handicap de communication.

Il serait intéressant de contacter et de collaborer avec les services de relève des proches-aidants (par exemple PHARE Pro Infirmis VD; AIZ harmi).

- **La formation des personnes en situation de handicap de communication et utilisatrice de moyen de CAA**

Les enfants/élèves en situation de handicap de communication pourraient être formé·e·s à l'autodétermination et à la citoyenneté et aux moyens de l'exercer durant leur scolarité. Cet apprentissage devrait se poursuivre à l'âge adulte. Ils pourraient développer ainsi la capacité à réaliser des choix et la connaissance de leurs droits.

Lorsque les personnes en situation de handicap de communication vivent en institution elles sont vite « oubliées ». Par exemple, ils ne sont pas inclus aux projets de participation des jeunes au niveau politique. Les institutions ne sont pas non plus toujours conscientes de la nécessité de sensibiliser les jeunes à ces questions.

La formation d'ambassadeur·trice·s d'utilisateurs de moyens de CAA, initiée par la FST, devrait être poursuivie afin de favoriser l'auto-représentativité des utilisateur·trice·s de moyens de CAA.

Documents et liens utiles

- ✧ [CAA - instruments et offres](#)

## Concept CAA

Favoriser la communication des personnes en situation de handicap de communication est un enjeu essentiel des institutions qui accueillent ces personnes. Chez l'adulte, le manque de formation, le manque d'expertise (absence de personnel formé, absence de logopédistes, ...) et le manque de moyens ont été soulevés. Au-delà des besoins financiers, il s'agit d'organiser les ressources existantes afin que la participation sociale des personnes en situation de handicap de communication et que l'utilisation de moyens de CAA soit favorisée.

L'implémentation de moyens de CAA ne peut pas reposer uniquement sur les thérapeutes ou les personnes ressources de l'institution. Il ne se limite pas non plus à des enjeux de formation, également essentiels. Il s'agit pour les institutions de développer des stratégies et une organisation, un concept, afin que les personnes utilisatrices de moyens de CAA puissent développer leur capacité de communication et participer aux interactions au sein d'une institution.

Les directions, les cadres et les responsables (éducatifs, thérapeutiques, santé, ...) doivent être sensibilisés et formés à la CAA afin de connaître les enjeux de la communication. La volonté de la direction est un facteur important pour mettre en place, et éventuellement demander, les moyens nécessaires, pour assurer un niveau de formation adapté et pour organiser les ressources existantes de manière efficace.

Il est essentiel que les responsables engagent leur institution dans une démarche qualité. Cette qualité peut être déployée à l'interne, par exemple à l'aide de la [liste de contrôle](#) élaborée par les réseaux suisse-alémaniques mais une évaluation externe devrait également être recommandée et possible.

La mise en place d'un groupe de travail CAA permet que les expertises ne reposent pas sur une seule personne, qui pourrait quitter l'institution par exemple.

Ce groupe doit être interdisciplinaire. La responsabilité du groupe ne peut reposer sur les seul-e-s thérapeutes. Les différent-e-s professionnel-le-s doivent pouvoir participer et s'identifier au groupe CAA. Ce groupe doit refléter les différentes identités professionnelles impliquées dans la CAA et être représentatif de l'institution.

Ce groupe a différentes missions :

- La mise en place de moyens de CAA communs à l'institution
  - La signalétique en CAA et en Facile à Lire
    - Pour les lieux stratégiques de passage
    - Homogénéité des moyens utilisés
  - La mise en place d'informations accessibles aux personnes en situation de handicap de communication
    - Règlements en Facile à Lire et en CAA
    - Règles et informations dans les couloirs de l'institution
  - La mise en place de moyens de communication
    - Tableaux de pictogrammes de communication dans les parties communes (couloirs, places de jeux, bibliothèques, piscine, etc)
- Accompagnement des familles
  - Mise en place d'ateliers de discussion et d'ateliers pratiques
  - Accompagnement des familles pour la mise en place des moyens de CAA
  - Implication des familles dans les réflexions à propos de la CAA avec les professionnels-le-s
- Implication des personnes en situation de handicap de communication dans les réflexions lorsque c'est possible
  - Proposer un lieu d'exercice et d'entraînement à l'auto-détermination pour les personnes en situation de handicap de communication
  - Mettre en place des évaluations de la satisfaction des personnes en situation de handicap de communication

- Organisation de la formation
  - Définition de niveaux de formation : sensibilisation, niveau de base, niveau fonctionnel et niveau expert
  - Mise en place de formations/sensibilisations internes obligatoires pour tous les collaborateurs·trice·s de l'organisation
  - Organisation de rencontres informelles du type 'Café CAA' (rencontres entre professionnel·le·s et les familles)
  - Mise en place de formations spécifiques aux différents moyens de CAA à intervalles réguliers : Importance de répartir les compétences à tou·te·s les professionnel·le·s pour éviter la disparition de compétences lorsque les personnes expertes quittent l'institution et impliquer tous les professionnel·le·s dans les projets de CAA
  - Formation spécifique aux moyens de CAA utilisés par une personne donnée à destination des professionnel·le·s qui l'accompagnent (cf. Projet-pilote Eben-Hézer Lausanne / HETS Lausanne initié par Angela Martin Bragado, psychologue à Eben-Hézer Lausanne et membre de la Commission Romande d'ISAAC Francophone et dirigé par Aline Veyre, professeure à la HETS de Lausanne)
- Le concept CAA institutionnel
  - Elaborer un concept
  - Veiller à son application, sa généralisation, sa pérennisation et son actualisation
  - Accompagner le changement de culture de l'institution en collaboration avec les responsables de l'institution et avec les différent·e·s intervenant·e·s de terrain
  - Démarche qualité
- Mutualisation des moyens de CAA
  - Partager du matériel existant (à l'interne et avec les autres institutions du réseau CAA)
  - Tableaux de pictogrammes, supports imagés associés à une activité
- Veille de l'institution
  - A propos des moyens de CAA existants
  - A propos des méthodes d'implémentation validées dans la littérature
  - A propos des formations pertinentes
  - Formation d'expert·e·s membres de la commission, formations certifiantes et formation de formatrice·teur

Pour les institutions qui disposent de secteurs enfants et adultes, la question de la mutualisation avec les secteurs adultes des ressources disponibles et financées chez l'enfant a été évoquée.

Propositions d'engagement potentiel par le Groupe Romand Polyhandicap (GRP) :

- Réaliser un état des lieux des pratiques relatives à la CAA et à l'autodétermination des différentes institutions représentées au sein du GRP
- Promouvoir la mise en place de personnes ressource CAA au sein de l'institution
- Identifier les bonnes pratiques en CAA dans le cadre du polyhandicap
- Etablir un listing du matériel à disposition pour cette population et le diffuser dans nos institutions respectives en nous appuyant sur le travail déjà fourni par exemple par l'association de [Carrés dans des Ronds](#) ainsi que sur les recommandations de la HAS (et les futures recommandations de l'expertise collective de l'INSERM en cours d'élaboration):
  - [Kit 'Ecole et polyhandicap](#)
  - [Descriptif de la CAA](#)
  - [Recommandation d'accompagnement](#)

cellCIPS propose d'informer à propos des ressources CAA disponibles via son site internet et de travailler au partage d'expériences entre institutions du canton de Vaud

Une première réflexion a été menée par Stéphane Jullien au sein du HER Fondation Les Buissonnets ainsi que dans le cadre d'ISAAC Francophone ([Modèle concept CAA Home-Ecole Romand et ISAAC Francophone](#)) ainsi qu'un modèle concept pour la formation des collaborateurs/collaboratrices ([Modèle de concept CAA Home-Ecole Romand et ISAAC Francophone](#)).

Les associations suisse-alsaciennes ont de leur côté développé un exemple de démarche d'élaboration d'un tel concept ([CAA - Guide pour l'élaboration d'un concept institutionnel](#)) ainsi qu'un instrument d'évaluation de la qualité de la mise en œuvre dans l'organisation ([CAA – liste de contrôle](#)).

## La Création d'un réseau CAA

### • Stratégies inter-institutionnelles

Il serait important de documenter et de mutualiser les expériences et les bonnes pratiques de chaque institution. Les idées suivantes ont été proposées :

- Plateforme pour documenter les bonnes pratiques : site internet ISAAC Francophone ? Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) ? Newsletter ?
  - Diffuser l'information à propos des projets relatifs à l'auto-détermination (p.ex. Bla-bla-vote) et à la CAA
  - Mutualiser les ressources (matériel élaboré), à l'exemple du projet [Handiapason](#) développé par ISAAC Francophone en France, auquel la Suisse romande pourrait avoir accès
  - Partager des expériences ainsi que les évaluations (positives ou négatives) des pratiques en CAA
- Etablir une procédure de transition interinstitutionnelle, notamment lors de la transition entre institutions enfants et adultes :
  - Création d'un groupe de travail pour la transition entre institutions pour définir un protocole de transition. Les acteurs impliqués restent à définir.
  - Créer un questionnaire d'entrée en structure à destination des parents et des utilisateurs. Les acteurs impliqués restent à définir.
  - Identifier une personne ressource, lors des transitions, responsable : 1. du bon déroulement de la passation des informations, 2. d'éviter l'abandon de l'outil de CAA, 3. de s'assurer de la formation des nouvelles équipes et 4. d'inciter les partenaires de communication à utiliser la CAA.
- Etablir un référentiel de qualité
  - Sur le modèle du questionnaire développé par les réseaux suisse-alsaciennes ([CAA – liste de contrôle](#))

Des participant·e·s de la journée ont proposé de s'engager dans la facilitation de l'échange inter-institutionnel :

- Les associations cantonales des institutions pour personnes en situation de handicap (avop, avip, ...) pourraient : établir un état des lieux, initier le partage d'expériences entre les institutions, faire connaître et diffuser les offres de formation continue existant en Suisse romande auprès des institutions, sensibiliser les directions d'institutions
- Pour le canton de Fribourg, le responsable de l'enseignement spécialisé a proposé de sensibiliser les responsables des institutions à la CAA

### • Stratégies de mise en place d'un réseau CAA

- Niveau Cantonal
  - Identifier des personnes ressources et de contact dans chaque canton. Ces personnes seront responsables de relayer les informations au niveau romand. Les membres de la Commission romandes d'ISAAC Francophone sont répartis sur les différents cantons romands. Ils pourraient faire partie des personnes ressources cantonales.
  - Action auprès des politiques cantonaux, des départements cantonaux et des institutions

- Niveau Romand
  - Favoriser les échanges intercantonaux pour développer et partager les bonnes pratiques en CAA et les supports
    - Entre les départements de l'action sociale et de l'enseignement spécialisé
    - En impliquant les associations concernées
    - En impliquant les institutions des différents cantons
  - Développer l'offre de CAA dans les différents lieux publics : Accessibilité cognitive des informations sous formes de pictogrammes, en dehors des milieux spécialisés
  - Développer une stratégie de communication (Présence dans les médias)
  - Soutenir le travail de la commission romande :
    - Organisation de rencontres avec les organisations du réseau comme Cérébral, Pro Infirmis, Agile, Insieme, Autisme Suisse Romande, ARTISET
  - Organisation d'événements (Conférences, formations, ...)
  - Actions de sensibilisation
    - Elaboration de matériel pour les formations (vidéos, supports, ...)
    - Elaboration et diffusion de documents/flyers (Exemple : Projet de « Autodétermination et CAA »)
  - Activité de veille scientifique en lien avec le Comité Scientifique d'ISAAC Francophone (dont 2 membres sont Romandes) et avec les universités et hautes écoles de Suisse Romande
- Niveau fédéral
  - Collaboration avec les réseaux suisse-alsaciens (transfert de bonnes pratiques, collaboration pour les formations, actions politiques)

## Politique du handicap

L'action politique devrait se dérouler au niveau cantonal ou fédéral, le niveau Romand n'existant pas au niveau politique.

Au niveau fédéral, les actions prévues à la suite de la pétition initiée par les réseaux suisse-alsaciens devraient être relayées. Une coordination avec ces réseaux semble pertinente ; par exemple :

- Promouvoir le droit à la communication et le respect des engagements de la Suisse à propos de la CDPH,
- Analyser les bases légales autour du handicap de communication, de la jurisprudence et des conditions de financement au niveau fédéral comme au niveau cantonal avec une identification des besoins non couverts (par exemple : limites du financement proposées par l'AI et de ses critères d'attribution)

Activité au niveau cantonal :

- Rencontres avec les différents politiques pour sensibiliser les politiques (par exemple au manque de thérapeutes et de personnes ressources CAA)
- Motions au parlement pourraient être proposées par des député.e-s sensibilisé.e-s.

## Axes prioritaires de la Commission Romande CAA pour 2023

Suite à cette journée, la Commission s'est réunie en décembre 2022 et a défini les axes prioritaires de ces actions parmi ces propositions pour l'année 2023 :

- Communication/sensibilisation à propos de la CAA dans la société civile
- Concept/Charte CAA pour les lieux accueillant des personnes présentant un handicap de communication, qualité et veille scientifique